



Comité Social d'Administration Local du 19 mai 2025, en seconde convocation

Il s'agit d'une seconde convocation, compte tenu que le CSAL du 30 avril a été boycotté par l'ensemble de nos syndicats. L'absence de vote sur le point 2 sur les suppressions d'emplois est la raison de ce boycott.

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 13 h 00. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, et le secrétariat-adjoint par F O DDFiP 62.



Point 1 : Approbation des procès verbaux des CSAL des 7 janvier , 6 et 20 mars.

Point 2 : Evolution des emplois au regard de la Loi de Finances pour 2025.

Point 3 : Bilan de la formation 2024 et Plan prévisionnel de formation 2025.

Point 4 : Rapport d'activité 2024.

Point 5 : Point d'actualité sur la campagne déclarative

Point 6 : Information sur la spécialisation des S G C (transfert de l'activité hospitalière).



Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Sébastien Duhamel
Expert, P C E d'Arras



Point 1 : Approbation des procès verbaux des CSAL des 7 janvier , 6 mars et 20 mars ...

Nos organisations syndicales présentes à ce CSAL ont unanimement voté POUR les approbations des différents procès verbaux des CSAL de 2025.



Point 2 : Evolution des emplois au regard de la Loi de Finances pour 2025 ...

Conformément à la loi de finances pour 2025, la Direction nous a informé que 550 emplois sont supprimés à la DGFIP cette année soit plus du double de l'année dernière. (200 suppressions en 2024).

Comme les années précédentes, toutes les catégories d'emplois ne sont pas appelées à contribuer à l'effort de suppression de la même manière. Ainsi, il y a des créations d'emplois sur la catégorie A (+350) tandis que les catégories B et C contribuent à l'effort de suppression (-151 B et -620 C)

La répartition nette des suppressions d'emplois par catégorie dans notre département suite au PLF 2025 est la suivante :

	AFIPA	IP	IDHC	IDCN	A	B	B Géom ètres	C	Total
Evolution nette du TAGERFIP 2024	0	0	0	0	-2	-2	-1	-5	-10

Le nombre de suppressions d'emplois A, B et C à ventiler au niveau de la DDFiP du Pas-de Calais peut être retracé comme défini ci-dessous :

Emplois A	
LF 2025	+ 1
Recalibrage PNCD	- 4
Fléché transfert de TICPE	+ 1
Evolution des emplois	- 2

Emplois B	
LF 2025	- 6
Requalification PNCD	+ 4
GPEEC géomètres	- 1
Evolution des emplois	- 3

Emplois C & AST	
LF 2025	- 6
Marge de la Délégation	+ 1
Evolution des emplois	- 5

La particularité locale du dossier emplois pour 2025 est la requalification de 4 emplois au PNCD de A en B. Deux années après sa mise en place, il ressort de l'activité du service, marquée par le travail d'exploitation de listes, qu'elle nécessite un nombre moins important d'inspecteurs au profit de cadres B. La structure est maintenue à 40 emplois, mais avec une composition modifiée de - 4 A et +4B.

Les suppressions d'emplois ne s'arrêtent jamais. Jusqu'à l'année dernière, la direction devait demander les votes des organisations syndicales et donc les reconvoquer, car les votes Contre étaient toujours présents à 100 %. Cette année, c'est fini. En effet, ce point de l'ordre du jour a été défini par la direction « pour information » et n'appelle donc à aucun vote. Pas de vote, la direction a fait passer son projet de suppression d'emplois en toute tranquillité. Et, elle ne parle pas de suppressions d'emplois, mais d'évolution...



Point 3 : Bilan de la formation 2024 et

Plan prévisionnel de formation 2025 ...

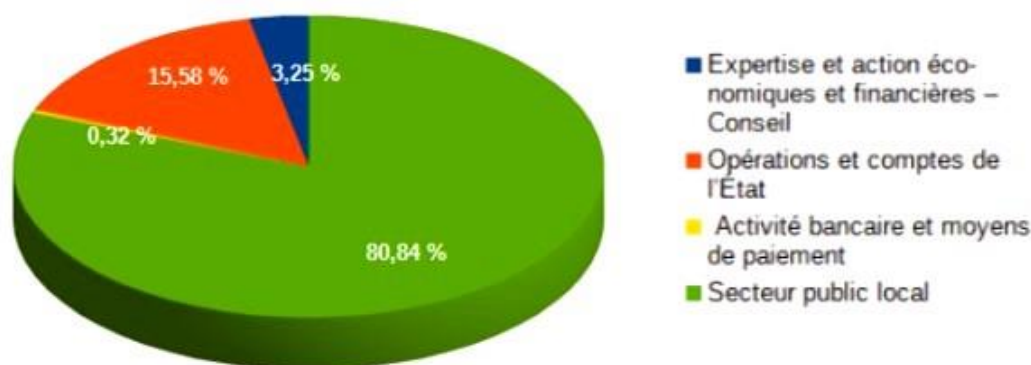
La direction nous a informé que le service de formation professionnelle de notre département comprend 5 agents. Les collègues formateurs sont au nombre de 193, soit Catégorie A+ : 2, Catégorie A : 120, Catégorie B : 54 et Catégorie C : 17. Au 31 décembre 2024, notre direction disposait de 19 salles réparties sur l'ensemble du département, dont 2 d'entre elles sont dites informatiques car disposant de PC fixes, Arras-Montuelle et Lillers.

L'outil principal de la formation professionnelle est SEMAFOR, outil unique de gestion de la formation professionnelle à la DGFIP centré sur l'agent et conçu pour le rendre acteur de sa formation. Il permet de consulter l'offre de formation au niveau national, candidater sur une session déjà ouverte dans la base ou émettre un vœu pour un stage. Il facilite le suivi individualisé de la formation professionnelle des agents par les gestionnaires et les chefs de service.

Au total, en 2024, 1074 agents de notre direction ont bénéficié de 5.682 jours de formation (dont e-formations), avec un taux d'accès à la formation de plus de 79 %.

Afin de donner une meilleure visibilité sur les actions de formation et de préparations aux concours, l'espace formation professionnelle du site Ulysse 62 a été refondu. En complément des informations consultables dans SEMAFOR, le calendrier prévisionnel des formations organisées en local est désormais mis en ligne.

Répartition des formations des métiers de la gestion publique au titre de 2024.



Perspectives pour 2025 :

Au-delà de la proposition d'un plan local organisé autour de besoins de formations traditionnelles, La Direction propose des actions et réflexions Qui sont engagées autour de 4 thèmes :

1° : Actions de formation :

De nouvelles formations 2025 sur les Taxes d'urbanisme, sur le cadre juridique (module pratique), sur la Fiscalité internationale entre autres.

2° : Accueil des stagiaires étudiants, lycéens, collégiens et apprentis :

La DDFIP entend continuer ses efforts d'accueil des stagiaires hors DGFIP, car, selon elle, cet accueil contribue à l'attractivité de nos métiers.

3° : Organisation et communication :

La Direction souhaite la généralisation de l'utilisation de l'application SEMAFOR par l'assistante de prévention pour la mise en place des formations proposées par le CSAL FS, après une expérimentation en 2024 qui a été concluante

4° : Enquête triennale sur les exclus de la formation au titre de la période 2022-2024 :

Cette enquête a pour objectif de recenser les agents n'ayant suivi aucune action de formation continue entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024. La direction a identifié comme exclus de la formation, 23 agents (dont 7 agents d'entretien sous contrat BERKANI).



Vote sur le bilan de la formation professionnelle :

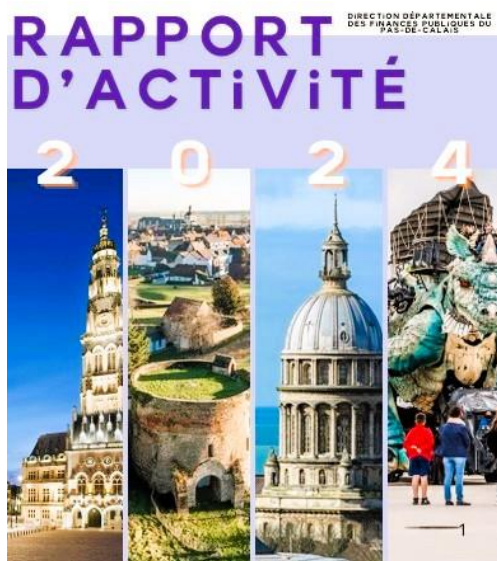
Nos 3 syndicats présents ont voté POUR



Point 4 : Rapport

d'activité 2024 ...

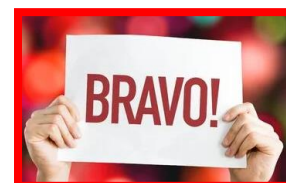
Comme chaque année, car c'est devenu une tradition « dégefipienne », la Direction nous a présenté son rapport d'activité... La Direction est heureuse, la direction est contente, la direction est fière d'elle-même.... Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes si on se fit à ce superbe document. Ce magnifique état des lieux, c'est l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... En tous cas, ce document est très bien rédigé, donc, CFTC DDFIP 62 tient à saluer l'excellent travail fait par le comité de rédaction, mais surtout pas celui fait par le Directeur de la publication... il ne faut pas confondre !!!



Et donc, comme chaque année, nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction...

Mais, nous y sommes habitués depuis des années qu'elle nous fournit ce type de document. Ce rapport compte 33 pages (soit 9 de plus que l'année dernière), dans lesquelles, il n'est nulle part fait mention des choses qui ne vont pas dans nos services .. comme les suppressions d'emplois, le stress au travail, les fermetures de services et les incontournables restructurations de la Direction avec son N R P, ainsi que toutes les questions que nos collègues se posent sur leur avenir ... Mais, manifestement, ce n'est pas du tout le soucis de notre directeur ...

>>> Ce rapport d'activité est accessible sur notre site depuis la page sur le CSAL 30 avril





Point 5 : Point d'actualité sur la campagne déclarative ...

Il n'y a rien eu de particulier annoté par la Direction. Les chiffres de 2025 sont proches de ceux de l'année précédente. A noter qu'il s'agit de la Première Campagne sans R D V Physiques. « Le tout venant » est en augmentation dans tous les S I P de notre département du Pas-de-Calais.

>>> A noter, car c'est important, que la direction ne nous a fourni aucune documentation sur ce point de l'ordre du jour de ce C S A L



Point 6 : Information sur la spécialisation des S G C (transfert de l'activité hospitalière) ...

La Direction nous a rappelé que son projet de spécialisation a été présenté au Comité Social d'administration Local du 7 janvier 2025.

Par ailleurs, la DSPL (Direction du Secteur Public Local) a débuté la préparation des opérations. Une réunion des postes concernés aura lieu le 6 mai afin de présenter les aspects techniques préalables aux transferts de budget. A noter que la note de la Centrale recensant les opérations de TRF au 1er septembre de l'année est en général publiée au cours du mois de mai.

Les opérations prévues au 1^{er} septembre 2026 sont les suivantes :

SGC Source	Budget	TH Cible
SGC de Montreuil	Centre Hospitalier de Montreuil	Trésorerie Départementale Hospitalière de la Somme
	Centre Hospitalier d'Hesdin	
SGC de Saint-Omer	Centre Hospitalier de Saint-Omer	Trésorerie Hospitalière de Calais
	Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys	
	EHPAD d'Arques	
SGC de Béthune	Centre Hospitalier de Béthune	Trésorerie Hospitalière de Lens
	EHPAD de Lestrem	
SGC de Lillers	Etablissement Public de Santé Mentale Val-de-Lys	
	EHPAD de Lillers	
	EHPAD de Saint-Venant	
	EPC les Passerelles	

La DDFIP de la Somme a accepté le transfert de la gestion des hôpitaux actuellement gérés par le SGC de Montreuil. En revanche, la DRFIP Nord a décliné la proposition de transférer les hôpitaux de St Omer, Aire-sur-la-Lys et l'EPSM de St Venant à la TH de Dunkerque. Par conséquent, les hôpitaux actuellement gérés par St Omer pourront être transférés à la TH de Calais. Et l'EPSM de St Venant, actuellement géré par le SGC de Lillers, pourra être transféré à la TH de Lens.

Gestion à distance des hébergés des EHPAD budgets annexes de CCAS

Une expérimentation a débuté depuis le 1er mars 2025 qui porte sur la gestion à distance par les agents de la Trésorerie hospitalière de Lens des hébergés de l'EHPAD du SIVOM du Bruaysis, actuellement géré par le SGC de Bruay-La-Buissière.

Le budget comprend 27 hébergés : 7 en catégorie 1, 12 en catégorie 2 et 8 en catégorie 3. Aucun hébergé n'est présent en catégorie 4. Ces 3 catégories d'hébergés sont donc intégrées dans l'expérimentation de la gestion à distance. Une réunion a aussi eu lieu avec l'ordonnateur et des représentants des postes de Bruay et de Lens au cours du mois de février afin de lui présenter la nouvelle organisation.



Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.